

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2020
Délibération n° 20-02-031

POLE « SANTE » DENOMINATION DE LA VOIE

Date de la convocation : 21 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Président de séance : Monsieur Claude CESBRON, Maire

Secrétaire de séance : M. Michelle BROSSET, Adjointe au Maire

Présents : 17

Claude CESBRON, Séverine PROTOIS-MENU, Michel POIRON, Didier MEYER, Gaëlle DOUILLARD, Michelle BROSSET, Jean-Marc GUIBERT, Raymonde NEAU, Denis PABOU, Thierry MARTIN (arrivé à 19h20), Bruno ALLIOT, Christophe GOURREAU, Hugues VEILHAN, Pedro MAIA, Aurélie COUVERT, Christian BONNET, Delphine BRIAND

Absents représentés : 4

Sylvie TESSARD donne pouvoir à Séverine PROTOIS-MENU, Claire MANDIN donne pouvoir à Michelle BROSSET, Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Raymonde NEAU, à Ludovic SICARD donne pouvoir à Didier MEYER

Excusés : 5

Christelle CLAEYMAN, Patrice LECHAPPE, Thierry BOG, Gaël PAUVERT, Isabelle DEFONTAINE

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

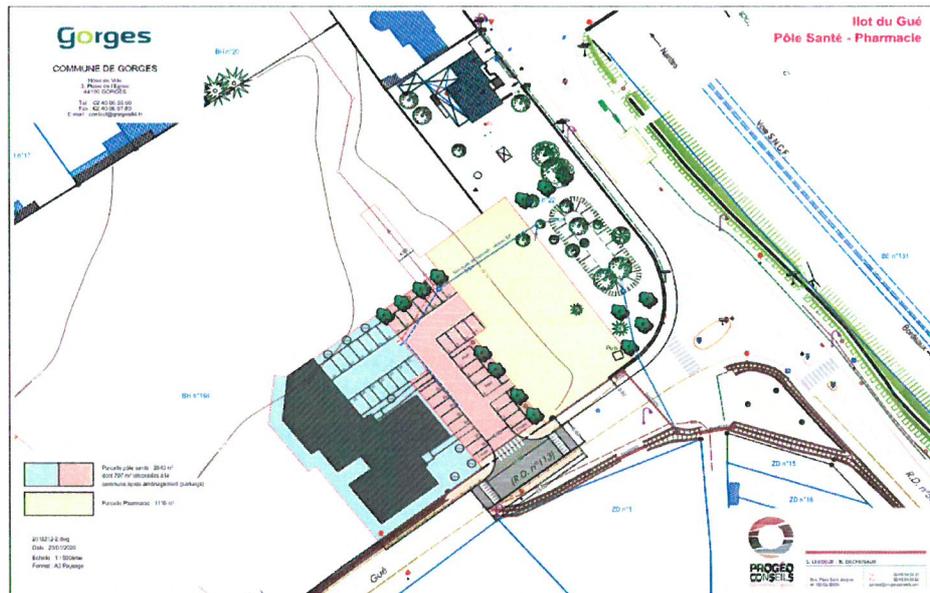
Sous le N°044-214400640-20202702-27-02-031-DE

Accusé de réception Préfecture reçu le 10/03/2020

EXPOSE

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot du Gué et plus particulièrement de la zone dédiée aux professionnelles de santé il est à présent nécessaire de dénommer la voie.

Il est proposé : allée Louis Pasteur.



La commission Patrimoine, Environnement, Urbanisme a émis un avis favorable à cette proposition.

*
* *

VU le CGCT notamment l'article L 2121-29

VU l'avis favorable de la commission Patrimoine – Environnement – Urbanisme

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET

DECIDE de dénommer la voie nouvelle desservant le pôle « Santé » situé dans l'opération l'îlot du Gué allée Louis Pasteur

AUTORISE M le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Certifié conforme,

Fait à Gorges, le 06 mars 2020

Le Maire,
Claude CESBRON

Le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération affichée le *no. 03.2020*
et reçue en préfecture le *no. 03.2020*

Le Maire
Claude CESBRON

